

**PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 5 septembre 2017**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 5 septembre 2017 à 20h00 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

**SONT PRÉSENTS :**

Le maire Alain Jobin

**LES CONSEILLERS**

Dominique Lussier  
Steve Maurice  
Yves Guérette  
Marcel Riendeau  
Jean-Sébastien Savaria  
Marcel Therrien Arrivé à 20h04 et départ à 20h47

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

**Résolution numéro 204-09-2017**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de M. Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Mme Dominique Lussier  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**Résolution numéro 205-09-2017**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
15 AOÛT 2017**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. Yves Guérette  
Appuyée par M. Steve Maurice  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 août 2017 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

#### 5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

- 5.1 17 août 2017 C'est le moment de soumettre des projets pour les milieux ruraux!
- 5.2 29 août 2017 Invitation -Conférence de presse – Bourse agricole de la MRC des Maskoutains
- 5.3 29 août 2017 Un bac pour chaque matière, chaque matière dans son bac

#### 6. ADMINISTRATION ET FINANCES

##### Résolution numéro 206-09-2017

##### 6.1 ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du mois d'août et septembre 2017 avec les faits saillants suivants :

**Salaires nets :**

Élus	2 218.25 \$
Administration	6 264.23 \$
Contractuel	1 086.00 \$

**Dépense :**

Administration	2 816.80 \$
Sécurité publique	17 332.05 \$
Transport (voirie)	10 958.48 \$

**Hygiène du milieu**

Hygiène du milieu et (Traitement des eaux)	7 244.46 \$
Hygiène du milieu et eaux usées	115.39 \$

**Loisir et Culture**

Loisir et parc	1 884.97 \$
Bibliothèque	448.98 \$

**Total :** **50 369.61 \$**

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition M. Yves Guérette  
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria

IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;  
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

Cette liste de comptes peut être consultée sur demande à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

(s) Sylvie Gosselin  
Sylvie Gosselin, MBA - Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Résolution numéro 207-09-2017**

**6.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS PARC-ÉCOLE ET LOISIRS**

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud demande une aide financière dans le cadre du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains afin d'obtenir un montant pour refaire le parc-école et collaborer à la préservation et à l'accroissement de l'accessibilité au service de l'école et de la communauté;
- CONSIDÉRANT que le parc-école devra changer d'endroit, et sera relocalisé sur le terrain de la municipalité.
- CONSIDÉRANT que l'école aura accès à toutes les infrastructures des loisirs de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme Dominique Lussier  
Appuyée par M. Yves Guérette  
IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud demande cette aide financière pour son projet et NOMME la directrice générale Sylvie Gosselin comme étant la personne responsable pour toutes signatures d'entente et pour toutes communications nécessaires à la réussite du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 208-09-2017**

**6.3 SERVICE JURIDIQUE DESTINÉ AUX MUNICIPALITÉS – PROJET – DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

- CONSIDÉRANT la demande des directeurs généraux des municipalités de procéder à une analyse pour la mise en place d'un service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains, destinée aux municipalités qui désirent y participer;
- CONSIDÉRANT le type de besoin énoncé par les municipalités à l'égard de la production, de la rédaction, de la validation ou du service-conseil de nature juridique ou réglementaire;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de connaître l'intérêt des municipalités qui désirent participer à ce service, ainsi que l'évaluation de leur utilisation annuelle, pour produire un projet et les prévisions budgétaires qui y sont liées;
- CONSIDÉRANT que dans l'éventualité de la mise en place du projet, les municipalités devront confirmer leur adhésion par résolution, à être convenu par entente et que ce service sera traité par une partie distincte au budget de la MRC des Maskoutains, uniquement dédiés aux municipalités participantes;
- CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-08-272 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains invitant les municipalités à déclarer leur intérêt à participer au service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains, destiné aux municipalités;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M Marcel Therrien  
Appuyée par M. Marcel Riendeau  
IL EST RÉSOLU :

DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud à participer au service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains; et

D'INFORMER la MRC que l'évaluation de l'utilisation de ce service, pour les besoins de la municipalité, serait d'environ 20 heures annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 209-09-2017**

**6.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TAXATION 2018**

Avis de motion est donné par la conseillère Mme Dominique Lussier qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption un règlement adoptant le budget de la Municipalité pour l'année 2018 et imposant les différents taux de taxes et de compensations en plus de fixer certaines modalités touchant le paiement de ces taxes.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 RAPPORT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS**

Le conseiller Steve Maurice donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

**Résolution numéro 210-09-2017**

**7.2 CHEMIN DES CHALETS – CONFORMITÉ POUR LE SERVICE INCENDIE**

Sur la proposition de M Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par M. Marcel Riendeau  
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER à la directrice générale d'envoyer une lettre aux citoyens concernés par ce dossier afin de donner la position du conseil suite à la demande du représentant des citoyens du « chemin des chalets ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7.3 DEMANDE D'AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART POUR L'ANNÉE 2017 À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS**

Point reporté à une séance ultérieure

Départ du conseiller Marcel Therrien

**Résolution numéro 212-09-2017**

**7.4 DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉPARATION, MUR ET TOITURE À LA CASERNE – EXTRA**

Sur la proposition de M Yves Guérette  
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le montant de 4 490.30 plus taxes d'extra en matériel et temps à Construction Yves Lavallée et D'UTILISER la réserve non affectée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 213-09-2017**

**7.5 DISPOSITION DE LA TÔLE DU MUR ET TOITURE DE LA CASERNE**

Sur la proposition de M Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par M. Steve Maurice  
IL EST RÉSOLU

DE DONNER la tôle au comité social des pompiers de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains afin qu'il en dispose et qu'il garde les revenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **8. TRANSPORT ROUTIER**

### **8.1 RAPPORT DES SERVICES PUBLICS**

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS**

Le maire Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

### **9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC**

Il n'a pas eu de réunion au mois d'août 2017.

#### **Résolution numéro 214-09-2017**

### **9.3 ADOPTION – SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS**

CONSIDÉRANT que l'édition 2017 de « La Semaine québécoise de réduction des déchets » se déroulera cette année du 21 au 29 octobre 2017 sous la thématique « Consommer autrement »;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains en date du 23 août 2017.

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme Dominique Lussier  
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal de Saint-Barnabé-Sud proclame la semaine du 21 au 29 octobre 2017, la « Semaine québécoise de réduction des déchets ».

D'inviter également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus domestiques dangereux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **9.4 INSTALLATION D'UN DISJONCTEUR AFIN DE RACCORDER UN BANC DE CHARGE – STATION DE POMPAGE**

Point reporté à une séance ultérieure.

**Résolution numéro 215-09-2017**

**9.5 NOUVELLE PROCÉDURE DE COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES ORDURES MÉNAGÈRES SUR LA RUE MESSIER / CUL-DE-SAC**

CONSIDÉRANT que des problèmes de sécurité ont été observés lors de la collecte des matières recyclables et des ordures ménagères sur la rue Messier ;

CONSIDÉRANT que pour une rue qui se termine en cul-de-sac, le camion collecteur utilisé par l'entrepreneur doit circuler dans le sens opposé au sens de la circulation pour compléter la collecte des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle procédure proposée réduira la circulation du camion collecteur à 50% dans cette rue ;

CONSIDÉRANT que la recommandation de la Régie est que la Municipalité demande aux citoyens situés du côté pair de la rue Messier de déposer leur contenant de matières recyclables du côté impair.

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par M. Marcel Riendeau  
IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER à la directrice générale d'envoyer une lettre aux citoyens affectés par ce changement et leur donner un délai de 2 semaines pour adopter les nouvelles procédures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

La directrice générale dépose le rapport du mois préparé par M. Raymond Lessard, inspecteur en bâtiments.

**Résolution numéro 216-09-2017**

**10.2 PROJET VIDEOTRON S.E.N.C. – NOUVELLE DEMANDE ING-257846 – 7046607-5074**

Sur la proposition de Mme Dominique Lussier  
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la directrice générale à signer l'autorisation de passage pour le Projet en rubrique, conditionnelle à l'acceptation du Ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Sortie de M. Yves Guérette 20h45  
Retour de M. Yves Guérette 20h49

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**Résolution numéro 217-09-2017**

**11.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LOISIR ET DE CULTURE – MRC DES MASKOUTAINS ET AUTRES MUNICIPALITÉS – APPROBATION**

CONSIDÉRANT les discussions menées par la Ville de Saint-Hyacinthe et les municipalités de la MRC des Maskoutains en vue de la conclusion d'une nouvelle entente en matière de loisir et de culture;

CONSIDÉRANT que l'intégration de la MRC des Maskoutains à l'intérieur de cette entente comporte des avantages administratifs;

CONSIDÉRANT qu'aucuns frais administration ne sera appliqué par la MRC des Maskoutains pour la gestion de l'entente intermunicipale de loisir et de culture;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme Dominique Lussier  
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil approuve l'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains et les municipalités suivantes, relative au loisir et à la culture, telle que soumise à l'annexe A :

- 1) Municipalité de La Présentation;
- 2) Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
- 3) Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
- 4) Municipalité de Saint-Damase;
- 5) Municipalité de Saint-Dominique;
- 6) Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
- 7) Village de Sainte-Madeleine;
- 8) Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
- 9) Municipalité de Saint-Hugues;
- 10) Municipalité de Saint-Jude;
- 11) Municipalité de Saint-Liboire;
- 12) Municipalité de Saint-Louis;
- 13) Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;
- 14) Ville de Saint-Pie;
- 15) Municipalité de Saint-Simon;
- 16) Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Il s'agit d'une entente d'une durée de dix ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2027.

Par conséquent, le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, ou la directrice générale, sont autorisés à signer l'entente à intervenir, et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 218-09-2017**  
**11.2 BUDGET DE DÉCORATION POUR LE DEVANT DU BUREAU MUNICIPAL**  
**POUR LA PÉRIODE L'HALLOWEEN ET DU TEMPS DES FÊTES**

Sur la proposition de M Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Mme Dominique Lussier  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les dépenses de 300 \$ pour la décoration devant le bureau municipal

D'UTILISER le compte réserve non affectée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 219-09-2017**  
**11.3 SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES**

Sur la proposition de M Yves Guérette  
Appuyée par M. Marcel Riendeau  
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un montant de 3000.00 \$ aux Loisirs de Saint-Barnabé-Sud inc. afin d'organiser la soirée reconnaissance des bénévoles.

D'UTILISER la réserve non affectée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 12. SUJETS DIVERS

- 12.1 Nettoyage piste de ski de fond
- 12.2 Mini-Scribe septembre 2017
- 12.3 Incontournables – cinq conférences web pour les élus et les directeurs municipaux
- 12.4 Résultats tests de sol – fosse septique - Caserne
- 12.5 Branche au bord de l'eau
- 12.6 Limiteur de vitesse
- 12.7 Borne 911
- 12.8 Formulaire de conformité fosse septique vs registre des fosses septiques

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

### Résolution numéro 220-09-2017

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller M. Yves Guérette, l'assemblée est levée à 22h29

<i>(s) Alain Jobin</i>	<i>(s) Sylvie Gosselin</i>
<b>ALAIN JOBIN</b> Président d'assemblée Maire	<b>SYLVIE GOSSELIN, MBA</b> Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 5 septembre 2017.

*(s) Sylvie Gosselin*  
Sylvie Gosselin, MBA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*(s) Alain Jobin*  
Alain Jobin, maire